



MÉMOIRE VIVANTE

NUMÉRO 19, ÉTÉ 2010

L'École nouvelle Querbes



Mémoire Vivante
Numéro 19
Été 2010

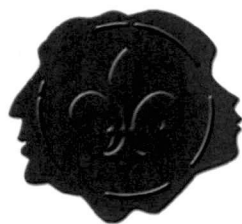
Société d'histoire d'Outremont
999, avenue McEachran
Outremont, Québec
H2V 3E6

514-948-4999
Courriel : histoire.outremont@bellnet.ca

Comité de rédaction
André Girard
Jean De Julio-Paquin
Ludger Beauregard
Jean A. Savard

Photographies
Jean De Julio-Paquin

La Société d'histoire d'Outremont
est membre de la FSHQ et de la RAQ.

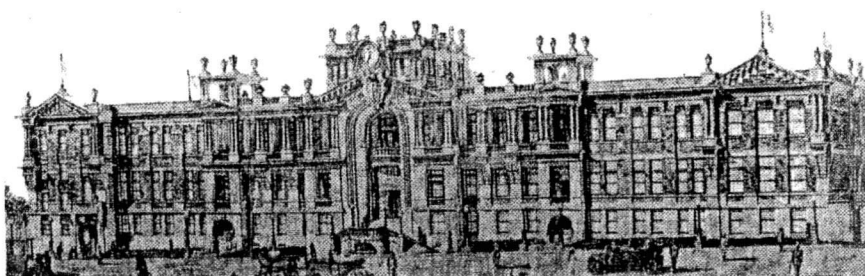


Fédération
des sociétés
d'histoire
du Québec



SOMMAIRE

L'ACADÉMIE QUERBES	2
HISTOIRE ET PATRIMOINE	3
OUTREMONT DANS LES JOURNAUX	4
DAVID THOMPSON À OUTREMONT	6
SITES D'OUTREMONT	7
GLOIRES ET DEUILS	8



L'académie Querbes, bientôt un siècle!

par **André Girard**

Trois siècles d'éducation à Outremont. Dès le début des années 1700, sous le régime français, parmi les concessions aux colons, un lot est réservé pour l'installation d'une école. Mais au XIXe siècle, la Côte-Sainte-Catherine s'est anglicisée, s'est protestantisée. Les nouveaux occupants installent ailleurs leur école, en particulier le bâtiment qui deviendra l'hôtel de ville. À la fin du siècle, les francophones, maintenant de retour, auront leur première école publique à l'angle de l'avenues Lajoie et Bloomfield, en plus des implantations privées sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Dès lors, le milieu est mûr : le maire Beaubien, également président de la commission scolaire, entreprend de fonder l'Académie Querbes, pour le primaire, le secondaire, le pré-universitaire pour les garçons, en complément de l'école voisine pour les filles. On est au début des années 1910. Querbes, école publique, aura des laboratoires, un gymnase, une piscine. Pour les catholiques, selon la loi du temps, tant qu'anglophones. Une première au Québec, mais à égalité avec ce qui s'élabore à l'époque en Amérique du Nord. Sera fondé plus tard le collège classique Saint-Viateur qui deviendra ensuite l'école secondaire polyvalente Paul-Gérin-Lajoie. L'Académie Querbes, bientôt centenaire, devient alors l'École nouvelle Querbes, au seul niveau primaire. C'est ainsi qu'Outremont a perdu l'équivalent d'un cycle public collégial.



HISTOIRE ET PATRIMOINE

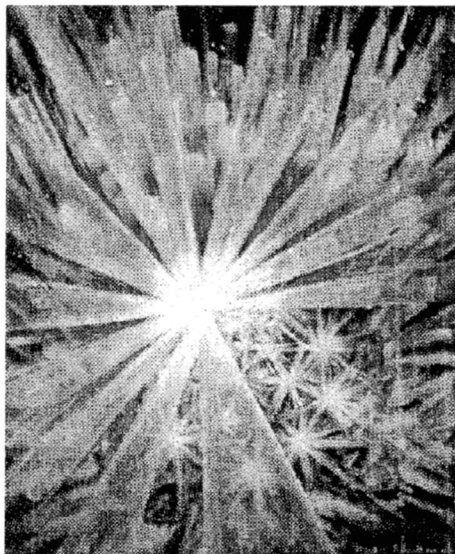
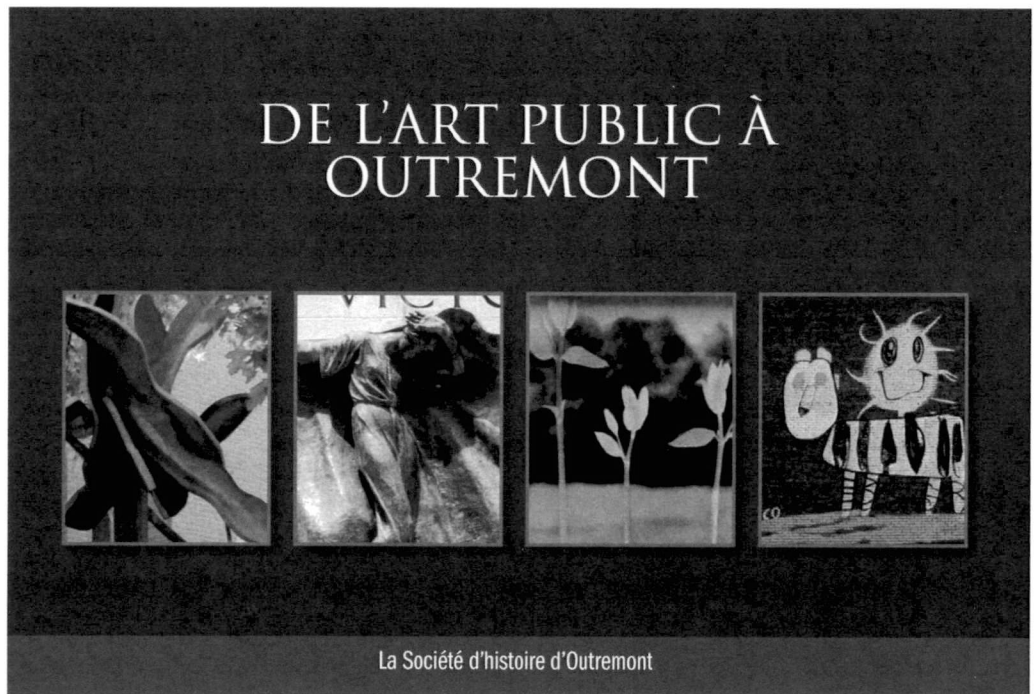
Tout bientôt, trois événements importants

Le 25 septembre, à partir de 13h30, à la Place Marcelle-Ferron et dans le cadre des Journées de la Culture, la Société d'histoire d'Outremont et la Société Saint-Jean-Baptiste vous invitent à venir célébrer l'art public à Outremont. Plusieurs activités sont au menu : exposition commentée et lancement de la publication de la Société d'histoire d'Outremont *DE L'ART PUBLIC À OUTREMONT*; présentation de grandes œuvres cubiques par les finissants des écoles Paul-Gérin-Lajoie, Pierre-Laporte et des collèges Stanislas, Jean-de-Brébeuf; peinture sur cube pour les 3 à 9 ans; graffitis sur canevas pour les 10-18 ans; projection en soirée.

Le 3 octobre, dès 14h, à la résidence des religieuses missionnaires de l'Immaculée-Conception, au 314 du chemin de la Côte-Sainte-Catherine :

marche dans le jardin attenant; découverte du ruisseau de la montagne qui traverse la propriété; visite de la galerie d'art due au pinceau de sœur Marie Bilodeau. Le tout sera couronné par un vin d'hospitalité chaleureuse.

Le 16 octobre, à 11h, au parc Garneau sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, une plaque sera dévoilée par Madame Marie Cinq-Mars, mairesse d'Outremont. La cérémonie aura lieu en présence de citoyens du Vésinet, près de Paris, alors en visite dans l'arrondissement, qui est jumelé à leur commune.



«Du soleil dans les bagages»

TRICENTENAIRE DU CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTÉ-CATHERINE

Le 12 juin 1709, Antoine-Denis Raudot, intendant de la Nouvelle-France, suite à des réunions d'habitants tenues les deux années précédentes, émet une ordonnance qui homologue le chemin dit aujourd'hui de la Côte-Sainte-Catherine.

L'acte transformait en chemin officiel le vieux sentier tracé par les Amérindiens au pied du mont Royal.

Cette plaque a été dévoilée le 16 octobre 2010 par Mme Marie Cinq-Mars, mairesse de l'arrondissement d'Outremont.



OUTREMONT DANS LES JOURNAUX

Louis Bruneau, un jour, est arrivé à la Société d'histoire d'Outremont avec deux trésors : plus d'un millier de pages de correspondance de Raoul Dandurand, dans la quelle Outremont a sa part. Puis, en plus, deux spicilèges de journaux entre 1882 et 1905 où chaque texte se rapporte à Outremont. Ce second don a été indexé grâce à la collaboration de Laurent Bouthiller. Il sera mis à la disposition des intéressés sous peu. Pour l'instant, des extraits intéressants sur l'installation des infrastructures à Outremont. C'était déjà, il y a 120 ans, le partenariat public-privé...

LA PRESSE, 4 Nov. 1880

REGLEMENT No 25

PROVINCE DE QUEBEC
(Municipalité du Village d'Outremont)

Un règlement pour pourvoir à l'approvisionnement de l'eau au village d'Outremont, Province de Québec et à ses habitants contractant avec la Compagnie Electrique et d'Eau de l'île de Montréal leurs associés, successeurs ou ayant cause, pour un approvisionnement d'eau pour les usages publics et domestiques.

A une session spéciale du conseil municipal du village d'Outremont convoquée par George Cooke, secrétaire-trésorier, et tenue à l'endroit ordinaire des assemblées du dit conseil LUNDI LE VINGT-SEPTIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE, MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX, A QUATRE HEURES P. M., conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle étaient présents : le maire William W. Dunlop et les conseillers, Alfred Joye, George R. Cooke, Robert Reid, George Languedoc, et Thomas Hall, formant le quorum du conseil, sous la présidence du maire, l'autre conseiller, Robert J. Inglete, après examen, ayant reçu avis de la convocation de la dite session.

Il est ordonné et résolu par règlement du conseil comme suit :

Section I

Qu'en considération de l'avantage public à retirer de la, le droit exclusif et privilège est par les présentes accordé, pour la période de vingt-cinq (25) ans, du temps où ce règlement entre en force, à la dite compagnie leurs associés, successeurs ou ayant cause, de construire maintenant et faire fonctionner un système d'aqueduc conformément aux termes et dispositions de ce règlement, et de faire usage des rues et allées ; carrés publics et autres places publiques dans les limites constituées en corporation du dit village d'Outremont comme elles existent actuellement, ou pourront être ci-après étendues et dans tel autre territoire qui peut maintenant ou ci-après être sous sa juridiction, dans le but de poser des tuyaux, conduits principaux et autres conduits, construire des bornes fontaines et autres appareils pour conduire et fournir un approvisionnement d'eau bonne et salubre, au dit village d'Outremont et à ses habitants pour usage public et privé, pour faire des réparations et extensions au dit système de temps en temps durant la période dans laquelle cette ordonnance sera en force.

Section II

Ladite corporation transfère à la dite Compagnie Electrique et d'Eau de l'île de Montréal, leurs associés, successeurs ou ayant cause tous les droits et pouvoirs relatifs à l'approvisionnement de l'eau aux habitants de la dite municipalité et la dite Compagnie Electrique et d'Eau de l'île de Montréal, leurs associés, successeurs ou ayant cause, est par le présent règlement subrogée dans tous les droits, actions et privilèges conférés d'après la loi, et établis par le règlement actuel et tout autre règlement primitif en faveur de la dite corporation, se rapportant à la construction d'un aqueduc et à l'approvisionnement de l'eau à la dite municipalité.

Section III

Si pour les fins de tel approvisionnement de l'eau il devient nécessaire de poser des tuyaux ou de faire des travaux quelconques sur des propriétés privées dans les limites de la dite municipalité, ou en dehors des dites limites, et les propriétaires ou occupants de tel terrain seront obligés de permettre de faire tels travaux, pourvu que tels travaux soient nécessaires pour établir et maintenir le dit aqueduc ; le tout conformément aux lois en vigueur et au Code municipal.

Section VIII

La dite compagnie fournira l'eau aux habitants du dit village à des taux qui n'excéderont pas soixante-quinze pour cent (75 p. c.) les taux à présent imposés par la ville de Montréal, tel qu'il apparaît d'après l'amendement ci-après annexé à l'exception du taux pour chevaux et vaches, qui sera de cinquante pour cent (50 p. c.) des dits taux, pourvu toujours que la dit village oblige, par règlement, tout propriétaire, locataire ou occupant d'une bâtisse ou partie de bâtisse, de prendre de l'eau de la dite compagnie au tel taux, que l'eau soit employée ou non; et que les dits taux deviennent dus et payables semi-annuellement d'avance.

Lorsque le terrain sur lequel une maison ou autre bâtisse est construite à laquelle l'eau sera fournie par la dite Compagnie, comprendra plus qu'un acre de terre ou superficie (mesure anglaise) le surplus au-delà de la dite superficie de la dite propriété qui ne sera pas bâtie ne sera pas compris dans la valeur réelle ou annuelle du loyer de la dite propriété, et dans tel cas on fera une évaluation séparée de la partie de la propriété qui contient la maison ou la bâtisse et dépendances et le dit acre de terre environnant les dites bâtisses, et une mention spéciale sera faite dans le rôle d'évaluation de la municipalité, de toute propriété qui tombe sous l'exception ci-dessus et des instructions seront données par le dit Conseil aux officiers et évaluateurs de faire une évaluation distincte de la partie ci-dessus décrite de toute telle propriété et d'établir sur le rôle d'évaluation la valeur réelle de la dite propriété et des bâtisses sur icelle construites ainsi que la valeur annuelle du loyer de telle propriété.

La valeur réelle ou annuelle du loyer de telle propriété ou partie de propriété telle qu'ainsi établie sera prise comme établissant la base de la taxe d'eau d'après le règlement actuel.

Section IX

La dite Compagnie Electrique et d'Eau de l'Île de Montréal leurs associés, successeurs ou ayant cause, consent de plus, aussitôt que le nombre de financiers auxquels elle fournira de l'eau dépassera mille (1000) les taux seront réduits à soixante et cinq pour cent (65%) des taux actuellement imposés par la ville de Montréal.

La dite Compagnie Electrique et d'Eau de l'Île de Montréal, leurs associés, successeurs et ayant cause, agiront avec le plus grand soin et diligence dans l'usage des dites rues, allées, places publiques et ne causera aucune obstruction non nécessaire ou interruption du passage public dans les dites rues etc, ne nuiront et n'interviendront en aucune manière avec les tuyaux, conduits principaux, égouts, qui pourront être légalement placés sous la surface de la terre, la dite Compagnie, leurs associés, successeurs ou ayant cause prendront toutes les précautions pour protéger contre tout danger de mort, fractures de membres, blessures à raison de l'exercice des droits et privilèges accordés par les présentes et feront éclairer convenablement et surveiller, durant la nuit, les excavations et obstructions, et lorsque les fins pour lesquelles on s'est servi des dites rues, allées, carrés et places publiques sera accomplies, on les remettra autant que possible dans leur état premier, sous le plus court délai.

La dite Compagnie Electrique et d'Eau de l'Île de Montréal, leurs associés, successeurs ou ayant cause, consentent par les présentes à tenir le dit village d'Outremont exempt de toute responsabilité qu'il pourrait encourir par suite de la violation de cette section.

Section V

- 1° CONDUITS PRINCIPAUX — Devront être en tuyaux du meilleur fer de gueuse.
- 2° BORNES-FONTAINES;
- 3° BARRIERES et VALVES — Devront être de la meilleure qualité et de capacité suffisante pour le travail requis.
- 4° SOURCE D'APPROVISIONNEMENT — Des rapides de la Rivière Ottawa, dans la paroisse du Sault-au-Récollet.

Section VI

La dite compagnie, la Compagnie Electrique et d'Eau de l'Île de Montréal fera tout ouvrage nécessaire et posera les tuyaux pour la distribution de l'eau du conduit principal aux lignes de la rue, et chaque propriétaire sera obligé de connecter le dit tuyau avec le tuyau de service de sa bâtisse, et la compagnie aura le droit de réclamer le paiement de l'eau fournie à telle bâtisse depuis la date de la pose du tuyau principal, que la convention soit faite ou non.

Section VII

La dite compagnie fournira de plus et maintiendra des bornes-fontaines à double contre le feu pour la protection des dits habitants, à chaque cinq cents (500) pieds du conduit principal; et, de plus, quand elle en sera requise par le dit village, elle devra fournir des bornes-fontaines additionnelles, lesquelles seront payées au taux de cinquante piastres (\$50) par année, pour chaque borne-fontaine, payables semi-annuellement. L'eau des dites bornes-fontaines ne sera employée que pour éteindre les feux et pour arroser les rues sous le contrôle de la corporation.

Section XVIII

Le présent règlement sera en vigueur à dater de son adoption suivant la loi.

Vraie copie (Signé)

W. W. DUNLOP,
Maire.

GEORGE COOKE,
Secrétaire Trésorier.

Je soussigné, George Cooke, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes, que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du règlement 25 de la dite municipalité, tel qu'adopté par le conseil de la corporation du village d'Outremont, à sa session du vingt-septième jour d'octobre dernier (1890). Donné sous mon sceau le troisième jour de novembre mil-huit-cent-quatre-vingt-dix, à Outremont.

(Signé)

GEORGE COOKE,
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

Municipalité du village d'Outremont.

Avis public est par les présentes donné qu'une assemblée générale des électeurs, qui sont propriétaires et contribuables de cette municipalité, aura lieu le vingtième jour du mois de novembre, à dix heures de l'avant-midi, à l'endroit des sessions du conseil de cette municipalité, dans la salle municipale du dit village d'Outremont, pour prendre en considération le susdit règlement No 25, par lequel le conseil de la dite municipalité pourvoit à un approvisionnement d'eau pour le dit village aux conditions y mentionnées et afin d'approuver ou désapprouver icelui; un poll sera tenu pour ces fins.

Le tout conformément à une résolution du dit conseil adoptée à une session tenue le vingt-septième jour d'octobre dernier (1890).

Donné dans le dit village d'Outremont ce troisième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-dix.

(Vraie copie)

Signé, GEORGE COOKE,

DAVID THOMPSON, CITOYEN D'OUTREMONT

par **André Girard**

Madame Myriam Cloutier, directrice des programmes du patrimoine au Cimetière Mont-Royal, communique à la SHO un dossier sur un «voyageur» qui y est inhumé. Un personnage marquant de notre histoire locale... et continentale!

« David Thompson, le plus grand géographe de l'Amérique du Nord », a-t-on proclamé. « Il a parcouru et cartographié avec précision plus de 90 000 kilomètres » avec Charlotte Small, son épouse métisse. Ensemble, ils ont eu 13 enfants. Un monument national en son honneur a été érigé au cimetière en 1926, où il est inhumé. Il naît en 1770 à Londres et meurt en 1857 à Longueuil.

Pendant plus de 20 ans, il a parcouru l'Ouest canadien et états-uniens à cheval, en canoë, en traîneau, à pied. Un sixième du continent! Mais il y a plus. Il s'est mêlé ensuite de divers commerces avec ces régions, évidemment de celui des fourrures en particulier. Ce qui le poussait à rencontrer les grands marchands qui avaient pignon sur rue et y résider, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Et il y a encore plus. Il a cartographié entre autres le fleuve Columbia sur toute sa longueur. Ayant été chargé d'établir des postes de traite là où il passait, serait-il un des fondateurs de Portland? Car, à l'époque, au-delà de la 'province' britannique du Haut-Canada, les territoires couverts par ses employeurs, les compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest étaient désignées comme couvrant « L'Orégon ». Sans frontières nettes acceptées par Londres et Washington avant 1840...

À son retour définitif dans l'Est, entre les années 1812 et 1851, il met en forme ses notes de voyage, notamment en dessinant rigoureusement ses relevés de topologie et de géographie. L'une de ses cartes, la plus précieuse, 84 par 129 pouces, détaille ce vaste territoire.

Il faut savoir que pendant cette période, l'Angleterre et les Etats-Unis négocient la frontière. David Thompson veut le rattachement de « L'Orégon » au Canada. Il y travaille, mais ne sera pas soutenu. Résultat en fin de course : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, coupés linéairement, en ligne droite, sans frontières naturelles au sud. Washington a gagné contre Londres.

Dès 1843, à 73 ans, Thompson se trouve coupé d'une grande partie de ses sources de revenus. C'est la quasi-faillite, le dénuement. À son décès, en 1857, un de ses gendres le ramène une dernière fois à Outremont, au cimetière Mont-Royal. Ce ne sera qu'un demi-siècle plus tard, en 1907, qu'enfin plus libre de son destin, le Canada reconnaîtra son activité et ses mérites, puis le célébrera. Dernier détail intéressant : on lui doit, en sa qualité d'arpenteur – ce qu'il était aussi – la limite entre le Québec (Bas-Canada) et l'Ontario (Haut-Canada) où une de ses bornes en pierre, à Pointe-Fortune près de Rigaud, subsiste encore!



SITES D'OUTREMONT

La Société d'histoire d'Outremont poursuit ses activités en vue de faire connaître le patrimoine de notre arrondissement. En voici les dernières.

Toponymie

Le 13 mai dernier, un dossier bien documenté et appuyé de notables a été déposé auprès des élus de l'arrondissement pour que soient entreprises des démarches en vue de nommer deux endroits qui célèbreraient des bâtisseurs de l'arrondissement :

- L'actuelle Place Stanislas, sur Van Horne, avec le plein appui du Collège Stanislas, à l'occasion de son aménagement, devrait être désignée comme Parc Raoul-Dandurand, du nom d'un Outremontais de renommée locale, nationale et internationale, qui, entre autres, a été le principal fondateur du Collège Stanislas.

- La patinoire du Centre communautaire intergénérationnel pourrait être nommée Patinoire André-Laperrière, du nom d'un citoyen, ancien conseiller municipal, actif en bénévolat dans le domaine des arts (eh oui!), qui fut récipiendaire d'une médaille d'or aux jeux olympiques de hockey! Une valorisation du CCI qui amorçerait ainsi la désignation de ses diverses salles du nom de personnages locaux marquants en arts et sports. Un temple de la renommée outremontaise!



Nos résidences

Ludger Beauregard communique les notes suivantes sur Alexander Bremner (1839-1925), dont l'entreprise de matériaux de construction, avenue De L'Épée au nord de Ducharme, a fourni une majeure partie des éléments lors de l'expansion d'Outremont au XXe siècle. Yves Bousquet a relevé la généalogie de la famille.

- Né en Écosse, il émigre au Canada avec ses parents à l'âge de 6 ans.

- Il est fermier à la Côte-Sainte-Catherine dans les années 1870 alors qu'il est nommé inspecteur des auberges.

- En 1875, il est élu échevin et secrétaire-trésorier du premier conseil d'administration d'Outremont.

- En 1885, il sera maire jusqu'en 1887. Plus tard, au début du XXe siècle, il deviendra évaluateur de la municipalité.

- Il semble qu'il se soit lancé dans le commerce des matériaux de construction vers 1872. En 1909, il enregistre officiellement son entreprise à son nom. Ses deux fils y participent.

- Vers 1915, Alex Bremner Ltd était considérée comme l'une des plus importantes entreprises de sa catégorie au Canada.

Historique des rues

Infatigable, Ludger Beauregard a rajouté 4 rues d'Outremont à son relevé de l'histoire géographique du quartier, qui complète si bien les travaux de Bisson. Ça vous intéresse? No 27 : chemin de la Côte-Sainte-Catherine; No 28 : avenue Van Horne; No 29 : boulevard Saint-Joseph, avenue Villeneuve, avenue McNider.

Coach Houses

... Et Gilles Boisvert a relevé qu'à Outremont il reste 14 de ces «coach houses» qui logeaient au XIXe siècle, à l'époque, des pale-freniers et leurs familles, résidences logées à l'arrière des cottages bourgeois, toujours sur place.

... Et les ruelles?

Pourquoi ne pas donner des noms à nos ruelles, comme ça se fait ailleurs? Léo-Donald Lachaine, membre du conseil, est prêt à sou-

mettre un projet. Il s'agirait de les illustrer de noms évocateurs de l'environnement, soit patrimoniaux, soit historiques, tels que 'ruelle des chênes', 'ruelle des glaciers', 'des boulangers', 'des charbonniers', 'des footballeurs'...

Gloires et deuils à la SHO

Nominations

À la présidence de la Société d'histoire d'Outremont, désormais, on pourra compter sur Jean A. Savard. Et dans le conseil d'administration, sur la contribution ajoutée de Marie Claude Mirandette. En plus des membres déjà actifs du conseil et de l'exécutif.

Départs

Par contre, deux membres éminents nous ont quitté.

- Madame Marguerite Habib Sicard, qui s'était tant occupée du mouvement scout à Stanislas, puis qui avait produit un film mémorable sur Outremont, décédait en mai dernier. Elle nous a laissé des souvenirs qui font partie du patrimoine commun.

- En mars 2010, au Centre de santé et de services sociaux de Papineau, on dévoilait une plaque en hommage posthume au Dr. Jacques Joubert, qui avait été membre de la SHO et auparavant vice-président de la Société historique de Montréal. Natif d'Outremont, ayant exercé sa profession dans l'Outaouais, il n'avait jamais renoncé à ses origines outremontaises.

Médailles

Dans 18 régions du Québec, le lieutenant-gouverneur, Pierre Duchesne, remettait des distinctions honorifiques à des résidents âgés de 65 ans ou plus qui ont exercé une activité bénévole.

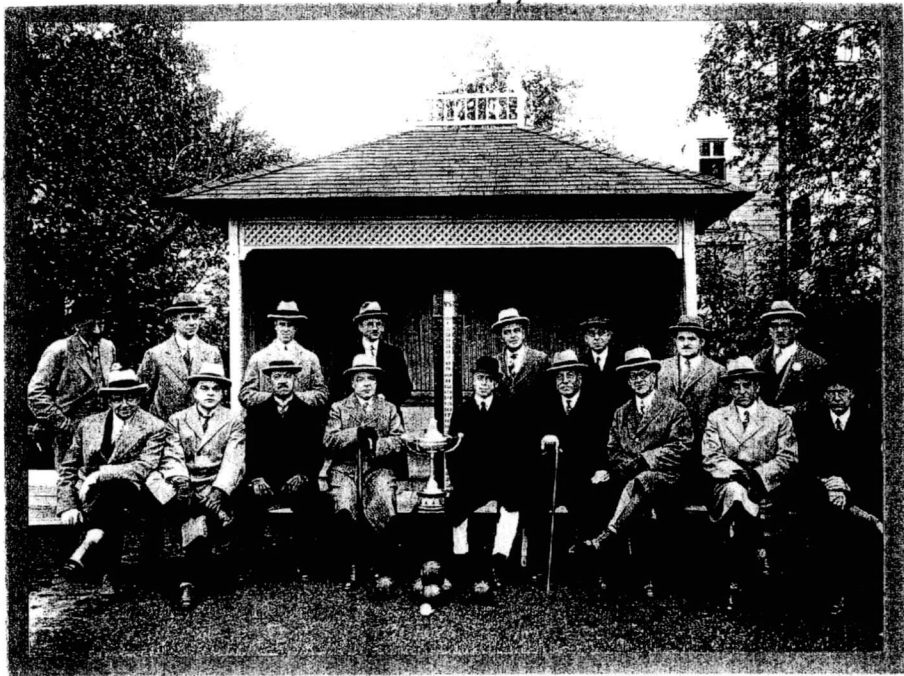
- Madame Francine Unterberg a déposé le dossier de Ludger Beauregard, qui fut agréé et qui s'est mérité la décoration, vu sa persévérance dans les activités de la SHO.

- Également, le docteur André Davignon recevait une médaille pour son dévouement bénévole auprès des aînés. Il est membre de la SHO.

Trophées

Des membres de la SHO s'engagent à retracer les activités sportives des anciens et des actuels Outremontais. Le dossier remis par Gilles Gagnon rappelle celles des terrains de tennis. Et il y en a tant d'autres : hockey, ski, curling, pétanque, patinage, glissoires... Et même, naguère : golf, chasse à courre! Un autre rappel, recueilli chez Madeleine Jalbert Côté par Louise Picard Clermont, est cette photo de l'équipe de bowling en 1921.

CLUB BOULINGRIN "MONTROYAL" OUTREMONT



Emile Puzer - Joseph Chevalier - Paul Gauthier - Honoré Duhamel - J. F. Thériault - Jos. Etienne - Jean Grothe - Jos. Noguère - En. Vallières - C. E. Racine - Emile Labelle - J. V. Gervais - Wilfr. Jalbert - Achille Robert - Eug. Couvrette - S. Rodier - Albert Dumas.

1921